

Volkswagen Protection Plus^{MS}

Renonciation d'usure excessive
pour véhicules en location





Ne laissez pas l'usure excessive du véhicule, comme des taches à l'intérieur, des égratignures sur les pare-chocs, des petites bosses et des marques de coups, entraîner des frais supplémentaires à la fin de la location

Évitez les coûts d'usure excessive inattendus relatifs à votre véhicule de location



Faits saillants du programme

- 01 Annulation des coûts d'usure excessive relatifs au véhicule de location
- 02 Aucune franchise
- 03 Couverture pouvant atteindre 10 000 \$
- 04 Endossement par Volkswagen Finance
- 05 Entièrement transférable à un nouveau locataire
- 06 Annulable dans les 60 jours

Renonciation d'usure excessive pour véhicules en location

La location de votre nouveau véhicule Volkswagen devrait être une expérience agréable et sans souci. Ne laissez pas l'usure excessive du véhicule, comme des taches à l'intérieur, des égratignures sur les pare-chocs, des petites bosses et des marques de coups, entraîner des frais supplémentaires à la fin de la location.

En achetant la Renonciation d'usure excessive pour véhicules en location de Volkswagen Protection Plus, vous évitez de payer des frais supplémentaires lors du retour du véhicule de location. Grâce à la couverture pouvant atteindre 10 000 \$, vous pouvez relaxer et profiter pleinement de votre Volkswagen, en sachant que vous êtes protégé.

La couverture, qui est endossée par Volkswagen Finance, est sans franchise et entièrement transférable à un nouveau locataire. Vivez une expérience de location incomparable grâce à la Renonciation d'usure excessive pour véhicules en location.

Protégez-vous des coûts d'usure excessive couramment associés aux véhicules de location¹

- 01 Petites bosses et marques de coups
- 02 Égratignures sur la peinture
- 03 Pare-brise et autre verre/lentille endommagés
- 04 Égratignures sur les pare-chocs
- 05 Déchirures et taches sur le tissu à l'intérieur
- 06 Pneus usés
- 07 Égratignures sur les jantes

Protégez-vous, profitez de la route



1. Exclut les dommages causés par une collision entre véhicules.

Le contenu de la présente brochure ne constitue qu'un résumé de certaines des conditions générales contenues dans l'addenda Renonciation du contrat de location. Veuillez consulter l'addenda même pour connaître tous les détails de la couverture et des exclusions. Il est possible que l'addenda ne soit pas disponible dans toutes les provinces ou tous les territoires, et certaines dispositions peuvent varier en fonction des exigences de chaque province ou territoire. Des modèles européens ou américains peuvent être présentés. Les photos sont à titre indicatif seulement. Certains articles, comme les roues, peuvent ne pas être offerts pour certains niveaux d'équipement lorsque le véhicule est construit au Canada ou qu'il peut ne pas être offert au pays. (SEO). © Volkswagen Canada, « Volkswagen Protection Plus », « Volkswagen » et le logo Volkswagen sont des marques déposées de Volkswagen AG.

WPPP-LEWWF-200615